

Rapport

Date de la séance du CE: 23 août 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 782837
Classification: Non classifié

**Fondation Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois,
Saint-Imier ; subventions cantonales 2018–2021.
Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement ; crédit d'objet**

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	3
3.1	Historique : développement de Mémoires d'Ici entre 2000 et 2013	3
3.2	Période de subventionnement 2010-2013 : modification du cadre financier	3
3.3	Période de subventionnement 2014-2017 : un besoin déjà exprimé d'augmenter la dotation en personnel	3
3.4	Période de subventionnement 2018-2021 : une institution arrivée à la croisée des chemins et un besoin en ressources personnelles additionnelles devenu impérieux	4
3.5	Renchérissement	5
3.6	Budget cantonal et enveloppe budgétaire du Conseil du Jura bernois	5
4	Répercussions sur les finances	6
5	Répercussions sur le personnel et l'organisation	6
6	Répercussions sur l'économie	6
7	Proposition	7



1 Synthèse

Mémoires d'Ici (Mdl) est une institution dont l'existence est reconnue et garantie par la Loi sur le Statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP). Cette dernière stipule que les tâches ainsi que le financement de la fondation sont régis par un contrat de prestations conclu avec le Conseil-exécutif. Selon la catégorisation voulue par l'actuelle Stratégie culturelle du canton de Berne, adoptée par le Grand Conseil en mars 2009, décision a été prise de faire figurer la Fondation Mémoires d'Ici dans les institutions considérées comme des « cas particuliers » et, à ce titre, financées exclusivement ou essentiellement par le canton, via l'enveloppe culturelle du Conseil du Jura bernois (CJB). Depuis son installation dans ses nouveaux locaux en 2011, l'institution, qui est sans aucun doute une structure unique en son genre au sein du canton de Berne, voire même en Suisse, connaît un succès retentissant, bénéficiant désormais d'une renommée et d'une visibilité qui dépassent très largement les frontières du Jura bernois. Aussi réjouissante qu'elle soit, cette évolution place toutefois aujourd'hui l'institution devant un certain nombre de défis majeurs, qu'elle ne pourra relever qu'à certaines conditions. Le premier d'entre eux réside dans l'accroissement permanent des sollicitations auxquelles elle doit faire face, que ce soit en termes d'archivage, de documentation, de travaux iconographiques ou encore de conservation. Pour y répondre, Mémoires d'Ici a désormais besoin de renforcer sa force de travail, à travers l'engagement d'un agent d'information documentaire. Déjà exprimé lors des négociations ayant abouti à la conclusion de l'actuel contrat de prestations pour la période allant de 2014 à 2017, ce besoin n'avait à l'époque malheureusement pas pu être entendu ou presque, puisque seule une hausse de 11 000 francs de la subvention annuelle cantonale avait pu être octroyée, ceci essentiellement en raison de considérations relevant de la politique financière. Aujourd'hui, ce besoin est devenu quasiment impérieux, puisque, sans ressources personnelles additionnelles, l'institution ne pourra plus répondre intégralement à son mandat de base et devra dès lors procéder à des coupes dans ses prestations. Un deuxième défi consistera à agrandir les actuels locaux de stockage, puisque les surfaces d'entreposage dont dispose Mémoires d'Ici à ce jour ne suffiront bientôt plus pour archiver les nombreux fonds qui viennent sans cesse enrichir la déjà très riche collection de l'institution. Pour répondre à ces besoins accrus, celle-ci demande une hausse conséquente de sa subvention annuelle de 100 000 francs par année dès 2018, additionnée d'un taux de renchérissement annuel de 1%. Etant d'avis que cette augmentation est indispensable pour que Mémoires d'Ici puisse continuer à remplir les missions qui lui sont confiées par la LStP, le CJB y est unanimement favorable (annexe 1).

2 Bases légales

- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), art. 5, art. 7, art. 12, lit. c
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP ; RSB 102.1), art. 52
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), art. 43, art. 47, art. 48, al. 1 lit. a, art. 50 et art. 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), art. 148 et art. 152

3 Description de l'affaire

3.1 Historique : développement de Mémoires d'Ici entre 2000 et 2013

Créée en l'an 2000, la Fondation Mémoires d'Ici, conformément au mandat qui a été confié à la Direction de l'instruction publique par l'ACE 2748 du 21 juin 1989 (annexe 2), s'est imposée comme un lieu unique de conservation et médiation de la mémoire culturelle du Jura bernois. Ouverte tant aux spécialistes qu'aux amateurs, sa collection rassemble des documents ayant trait à l'histoire économique et sociale, aux sciences, à la culture populaire, à la littérature, à l'art et à la musique de la région. Depuis sa création, elle n'a cessé de gagner en visibilité et en crédibilité. Son ancrage régional s'est renforcé, la transformant au fil du temps en un outil de référence pour le public ainsi que les milieux politiques et scientifiques de la région. Elle remplit ainsi parfaitement la mission de service public que lui assigne la LStP, qui est de contribuer à la préservation de l'identité culturelle du Jura bernois. L'institution a également tissé un réseau de collaborations renforçant la notoriété de la région bien au-delà des frontières cantonales et, par conséquent, le positionnement du canton de Berne en tant que territoire francophone. Elle est donc d'une importance considérable pour la culture du Jura bernois et pour la préservation de la deuxième langue du canton. Son évolution et son succès se sont accompagnés d'une première hausse du volume de ses prestations et domaines d'activité, qui ont nécessité plus d'espaces de travail et de stockage. Le 25 septembre 2008, le Conseil de Fondation donnait son accord de principe à une installation de l'institution dans le bâtiment dit « Les Rameaux », sis à la Rue du Midi 6-8 à Saint-Imier, répondant ainsi aux besoins accrus de l'institution. Mdl s'est installé dans ce nouvel espace en 2011, accroissant encore sa notoriété.

3.2 Période de subventionnement 2010-2013 : modification du cadre financier

Conformément aux bases créées par l'entrée en vigueur de la LStP durant la période 2006-2009 pour un renforcement du soutien cantonal, décision a été prise de faire figurer cette Fondation, selon la catégorisation voulue par la Stratégie culturelle du canton de Berne adoptée par le Grand Conseil en mars 2009, dans les institutions considérées comme des « cas particuliers » et à ce titre financées exclusivement ou essentiellement par le canton. Depuis 2010, la Fondation Mémoires d'Ici est dès lors entièrement financée par le canton, hormis quelques dons et mandats privés. Le contrat de prestations 2010-2013 a donc été adapté et le cadre financier modifié en conséquence. La subvention annuelle globale du canton à Mdl a été plafonnée à 395 700 francs, soit une hausse de la participation cantonale de 200 000 francs annuels par rapport à la subvention cantonale 2009. L'augmentation de la participation cantonale a aussi tenu compte du renchérissement et de la hausse de loyer engendrée par le déménagement de la Fondation dans de nouveaux locaux. Pour les années 2010 et 2011, cette augmentation n'a pas représenté de coûts supplémentaires pour le canton, car elle a été compensée par des transferts internes au groupe de produits 8.11.9100 culture. Pour les années 2012 et 2013, l'augmentation de la subvention, représentant une prise en charge totale du financement d'une institution par le canton selon la nouvelle Stratégie culturelle, a été inscrite et compensée dans le bilan global de la réforme de la péréquation financière et de la compensation des charges entre les communes du canton de Berne (LPFC 2012).

3.3 Période de subventionnement 2014-2017 : un besoin déjà exprimé d'augmenter la dotation en personnel

Depuis son emménagement en 2011 dans le bâtiment des Rameaux, la Fondation a dû faire face à une hausse importante de ses prestations dans les domaines de la recherche et de la

gestion des collections, en raison de demandes du public en perpétuelle croissance. Ce phénomène a aussi été observé dans le nombre de fonds versés. Le personnel étant fortement mis sous pression, Mémoires d'Ici avait à l'époque déjà grand besoin de pouvoir compléter son équipe. Pour des questions de politique financière et après discussion préalable avec le CJB notamment, l'institution avait toutefois renoncé à faire valoir ses besoins dans leur intégralité, se « contentant » de demander une hausse de 11 000 francs de sa subvention annuelle.

Cette hausse somme toute modeste lui a notamment permis de créer un poste de stagiaire pré-HES en information documentaire, prioritairement chargé de tâches dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur des collections. Une compensation du renchérissement de 1% par année lui a par ailleurs été octroyée.

3.4 Période de subventionnement 2018-2021 : une institution arrivée à la croisée des chemins et un besoin en ressources personnelles additionnelles devenu impérieux

Aujourd'hui, Mémoires d'Ici se retrouve en quelque sorte à la croisée des chemins. Unique en son genre dans le Jura bernois, dans le canton de Berne et dans tout le pays également, cette structure connaît en effet un succès retentissant, qui ne s'est jamais démenti avec les années, bénéficiant désormais d'une renommée ainsi que d'une visibilité qui dépassent très largement les frontières du Jura bernois. Aussi réjouissante qu'elle soit, cette évolution place toutefois l'institution devant un certain nombre de défis majeurs, qu'elle ne pourra relever qu'à certaines conditions, comme le démontre l'argumentaire fourni par l'institution (annexe 3).

Comme cela a déjà été dit précédemment, le premier de ces défis réside dans l'accroissement permanent des sollicitations auxquelles Mémoires d'Ici doit faire face (voir les annexes 3 et 4), que ce soit en termes d'archivage, de documentation, de travaux iconographiques, de recherches, de conservation ou d'actions de vulgarisation. Pour y répondre, elle a désormais un urgent besoin de renforcer sa force de travail, à travers l'engagement d'un agent d'information documentaire. Déjà maintes fois exprimé lors des négociations ayant abouti à la conclusion de l'actuel contrat de prestations pour les années 2014 à 2017, ce besoin n'avait à l'époque malheureusement pas pu être entendu ou presque, puisque seule une hausse de 11 000 francs de la subvention annuelle cantonale avait pu être octroyée (dont 8000 francs pour la création d'une place de stage régulière), ceci essentiellement en raison de considérations et de priorités relevant de la politique financière. Or, le poste de stagiaire créé en 2014 n'ayant pas permis de répondre de manière suffisante à ces besoins accrus, le renforcement de la force de travail de l'institution est aujourd'hui devenu impérieux ou presque, puisque, sans ressources personnelles additionnelles, celle-ci ne pourra plus répondre intégralement à son mandat de base et devra dès lors procéder à des coupes sévères dans ses prestations. Il est par exemple d'ores et déjà certain que Mémoires d'Ici ne sera plus en mesure d'accepter tous les futurs versements de fonds régionaux d'archives, puisqu'elle n'aura tout simplement plus les capacités suffisantes pour les traiter. Il est par ailleurs plus que probable qu'elle devra également renoncer à certaines prestations qu'elle offre actuellement à sa clientèle, comme par exemple les services proposés aux chercheurs, universitaires ou non. Enfin, l'institution ne pourra plus mettre sur pied dans la même mesure qu'elle le fait aujourd'hui des expositions visant à mettre en lumière son riche patrimoine et à faire rayonner l'établissement ainsi que sa collection loin à la ronde.

Un deuxième défi consistera à agrandir les actuels locaux de stockage, puisque les surfaces d'entreposage dont dispose Mémoires d'Ici à ce jour ne suffiront bientôt plus pour archiver les nombreux fonds qui viennent sans cesse enrichir la déjà très riche collection de l'institution. En raison de sa renommée croissante ainsi que de sa visibilité toujours plus grande au sein du grand public, celle-ci est en effet confrontée depuis plusieurs années maintenant à une hausse massive des versements de fonds en archives, iconographie et bibliothèque. Marque de la confiance témoignée par la population du Jura bernois, de Bienne et d'au-delà à l'institution, ces documents doivent pouvoir être conservés dans des locaux de stockage garantissant leur conservation à long terme. Un agrandissement de la surface d'entreposage est donc devenu indispensable aujourd'hui.

Enfin, pour répondre aux enjeux liés à la conservation sur le long terme des documents audiovisuels ainsi qu'à la valorisation et à la diffusion de ce patrimoine audiovisuel, Mémoires d'Ici doit relever un troisième défi majeur, qui consiste à assurer la pérennité des documents audiovisuels, considérés comme fragiles et nécessitant un traitement particulièrement délicat. Pour ce faire, l'institution a également besoin de moyens financiers conséquents.

Pour répondre à l'ensemble de ces besoins supplémentaires pour les quatre années à venir, Mémoires d'Ici sollicite une hausse conséquente de sa subvention annuelle de 100 000 francs au total par an dès 2018, soit 75 000 francs pour l'engagement d'un-e agent-e en information documentaire, 20'000 francs en 2018 pour financer les travaux préparatoires visant à l'agrandissement des locaux de stockage puis, de 2019 à 2021, les charges de fonctionnement occasionnées par l'agrandissement et enfin 5000 francs pour la conservation, la valorisation et la diffusion des documents audiovisuels. Tout le détail s'y rapportant figure dans le plan d'établissement 2018-2021 remis par l'institution (annexe 4).

3.5 Renchérissment

Comme pour les périodes de subventionnement 2010-2013 ainsi que 2014-2017, il est prévu une adaptation de la subvention au renchérissement de 1% par année.

3.6 Budget cantonal et enveloppe budgétaire du Conseil du Jura bernois

Le subventionnement de la Fondation Mémoires d'Ici s'effectue via le budget cantonal. A la demande du Conseil du Jura bernois, il est prélevé sur l'enveloppe budgétaire réservée à l'encouragement des activités culturelles dans le Jura bernois, conformément à la LStP. Si elle est acceptée, l'augmentation de 100 000 francs par an de la subvention annuelle octroyée à Mémoires d'Ici n'entraînera toutefois pas une hausse correspondante du budget cantonal, puisque le dépôt des ressources de l'Etat dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC) sera réduit en conséquence de 100 000 francs au profit du soutien octroyé à Mémoires d'Ici. Cette réduction se justifie car le solde net de la part du CJB sur le FEAC est actuellement positif, puisque la part du fonds qui était à disposition jusqu'ici chaque année n'a jamais été utilisée en intégralité (annexe 5). Etant d'avis que cette augmentation est indispensable pour que Mémoires d'Ici puisse continuer à remplir les missions qui lui sont confiées par la LStP, le CJB y est unanimement favorable. Bien entendu, celui-ci est conscient que cette hausse va impacter à moyen ou long terme les moyens dont il dispose pour soutenir les autres activités et institutions culturelles dans le Jura bernois, mais il est prêt à l'assumer, la mémopolitique faisant clairement partie de ses priorités stratégiques pour les prochaines années.

4 Répercussions sur les finances

Calcul de la subvention annuelle					
	2017	2018	2019	2020	2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Subside cantonal 2017	436'585	436'585	436'585	436'585	436'585
Poste d'agent documentaire		75'000	75'000	75'000	75'000
Frais liés à l'agrandissement		20'000	20'000	20'000	20'000
Conservation du patrimoine audiovisuel		5'000	5'000	5'000	5'000
Renchérissement 2018		5'365	5'365	5'365	5'365
Renchérissement 2019			5'419	5'419	5'419
Renchérissement 2020				5'473	5'473
Renchérissement 2021					5'528
Total du nouveau subside cantonal / inclus 1% de renchérissement		CHF 541'950	CHF 547'369	CHF 552'842	CHF 558'370

5 Répercussions sur le personnel et l'organisation

Cette mesure vise à créer un poste d'agent-e en information documentaire à un taux d'occupation de 100% sur une durée indéterminée.

6 Répercussions sur l'économie

Au travers du travail de mise en valeur de l'histoire économique, sociale et culturelle du Jura bernois, la Fondation Mémoires d'Ici contribue au rayonnement touristique de la région.

7 Proposition

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'accepter la demande de hausse de la subvention annuelle de la Fondation Mémoires d'Ici pour la nouvelle période de subventionnement, qui a été unanimement approuvée par le Conseil du Jura bernois.

Annexes

- Annexe 1 : Préavis du Conseil du Jura bernois
- Annexe 2 : ACE 2748 du 21 juin 1989
- Annexe 3 : Argumentaire de la Fondation Mémoires d'Ici
- Annexe 4 : Plan d'établissement 2018-2021 de Mémoires d'Ici (budget inclus)
- Annexe 5 : Réserves sur l'enveloppe budgétaire du CJB